



Les droits des travailleurs et des travailleuses au Mexique : Conditions de travail et libertés syndicales

25 novembre 2008, Conférence organisée par l'Observatoire des Amériques (OdA) et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) à l'UQAM, Montréal.

Conférenciers

Higinio Barrios Hernández, Coordonnateur du Centre de formation ouvrière (CETLAC) situé à Monterrey au Mexique. LE CETLAC est affilié au Front authentique des travailleurs (FAT)

Beatriz de la Cueva Reyes Travailleuse d'une maquiladora qui produit des pièces d'automobile à Monterrey au Mexique

Esperanza Buendía Luna Travailleuse à la Centrale d'approvisionnement de la Ville de Mexico et militante au Syndicat des travailleurs d'habitations commerciales, bureaux et entrepôts de liquidation (STRACC)

Thomas Collombat Chercheur associé au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, membre du groupe de travail sur la Gouvernance globale du travail en particulier sur les thèmes portant sur le syndicalisme

Les impacts de l'ALENA

Les Maquiladoras, basées sur l'économie américaine, ont commencé à naître dans les années 60. Au début, on les retrouvait sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique, mais avec l'ALENA, l'économie mexicaine s'est transformée en économie de Maquiladoras. Il est vrai que le commerce extérieur a augmenté, mais le commerce intérieur a quant à lui diminué. En fait, c'est l'assemblage de pièces qui sont importées qui se fait au Mexique. Or, la plupart des produits maintenant consommés par les Mexicains proviennent des Maquiladoras (H. B. Hernández).

Avec l'entrée en vigueur de l'ALENA, les PME mexicaines ont dû fermer leurs portes face à la concurrence des firmes multinationales (FMN). M. Hernández soutient que l'ALENA a entraîné une diminution des salaires (pour ceux qui travaillaient auparavant dans des PME), une dégradation des conditions de travail, une précarité de l'emploi et une diminution du pouvoir d'achat des travailleurs mexicains. Dans le cadre de l'ALENA, les principaux attraits du Mexique sont : une main-d'œuvre à bon marché et une garanti du fait qu'il n'y aura pas de conditions syndicales qui permettraient aux travailleurs de négocier leurs droits. Le Mexique a d'ailleurs un des niveaux mondiaux les plus bas de syndicalisation, soit moins de 7% (H. B. Hernández).

Le problème actuellement, c'est que les syndicats ne sont pas indépendants, ils sont des outils de maintien de la paix sociale aux mains des compagnies. Dans les années 50-60, la tendance était contraire ; dans un environnement économique meublé par des PME, des lois

avant-gardistes de protection des travailleurs avaient été adoptées. Mais les PME ont vite été absorbées par les firmes multinationales (FMN) qui ont voulu créer leurs propres syndicats pour contrer cette poussée sociale (T. Collombat; H. B. Hernández).

Contrats de protection

Les FMN ont créé un système de dépendance au travail. Il est désormais difficile pour les travailleurs d'exiger leurs droits. À l'opposé, plusieurs organisations d'avocats se sont formées afin de protéger les entreprises. Ces organisations s'occupent de rédiger des contrats entre entreprises et syndicats. Ces contrats sont en fait des « conventions collectives » qui n'ont jamais été négociées avec les travailleurs et dans lesquels les entreprises s'engagent à payer un certain montant à leur syndicat en échange de la « paix sociale ». Ces contrats sont appelés « contrats de protection » et contiennent des « clauses d'exclusion » permettant aux syndicats « corporatifs » d'exiger le congédiement d'un travailleur soupçonné d'avoir tenté de s'affilier à un autre syndicat. Souvent, les travailleurs ne sont même pas au courant de l'existence de leur syndicat « corporatif ». C'est une pratique qui se répand et qui fait peur aux véritables organisations syndicales présentes dans les pays du sud (Hernández, 2008; Collombat, 2008).

Législation : État des lieux

Le FAT lutte pour que les travailleurs puissent se doter de véritables syndicats et les aide à s'organiser. L'organisation doit se faire de façon discrète afin d'éviter le congédiement des travailleurs. En fait, ce sont les failles dans la loi fédérale du travail qui permettent à l'État et aux syndicats corporatifs d'exercer un contrôle sur le monde syndical. Par exemple, pour être légal, tout syndicat doit être inscrit au registre tenu par le Ministère du travail. Or, ce registre est tenu secret, rendant du fait les ressources syndicales peu accessibles. Qui plus est, un travailleur souhaitant se doter d'un syndicat ne peut le faire s'il est déjà considéré comme étant syndiqué. Les syndicats corporatifs viennent ainsi bloquer l'accès à une véritable syndicalisation, sans compter le fait que ce sont eux qui sont les titulaires du contrat de travail (Hernández, 2008).

Le FAT a aussi lutté aux côtés d'autres organisations internationales pour le maintien de la loi fédérale, qui en soit est assez progressiste. C'est son application qui pose problème. Le FAT souhaite par contre que le registre des syndicats soit rendu publique et que le processus de légalisation devienne transparent (Hernández, 2008). Bien que le FAT soit la contribution la plus active et la plus significative historiquement, elle ne touche qu'une infime partie des travailleurs (Collombat, 2008).

En 1997, le FAT, aux côtés d'autres groupes syndicaux, a lancé l'Union nationale des travailleurs, regroupement qui tente de faire entrer au Mexique un modèle de syndicalisme alternatif qui soit indépendant politiquement et basé sur des structures démocratiques (Collombat, 2008). Le FAT plaide aussi en faveur d'une nouvelle politique économique, non plus axée sur l'accumulation de profits mais plutôt sur les besoins des travailleurs (Hernández, 2008). En 1995, le Parti Action Nationale (PAN) avait tenté de réformer la loi mais sa principale requête, un système de syndicats indépendants n'ayant pas à passer par le processus de légalisation

auprès du Ministère du travail, a été abandonnée dans son rapport final. Beaucoup d'espoirs ont tout de même été soulevés avec le PAN, mais le celui-ci s'est vite rendu compte qu'il devait s'allier avec le Partido Revolucionario Institucional (PRI) s'il souhaitait gouverner (Collombat, 2008).

En ce qui concerne le Parti de la Révolution Démocratique (PRD), il n'y aurait pas de grande différence entre lui et le PRI puisque le gouvernement de Mexico subi constamment les menaces des anciens fonctionnaires du PRI. Toutefois, si les travailleurs ont de la force, le PRD cède (Hernández, 2008).

Témoignages

Mme Beatriz de la Cueva Reyes et Mme Esperanza Buendía Luna ont témoigné des conditions difficiles dans les maquiladoras, de la difficulté de faire valoir leurs droits et de l'affiliation de leur syndicat avec le patronat. Les principales caractéristiques des conditions de travail dans les Maquiladoras sont : gestes répétitifs pendant plusieurs heures, risque d'atrophie des membres, insalubrité, salaire de 5\$ par jour, humiliation, sexisme, risques élevés d'accidents au travail.

Beatriz de la Cueva Reyes a perdu son emploi après avoir dénoncé des injustices au micro devant les autres travailleurs et les membres du syndicat. Elle a subi plusieurs menaces, tant de la part du « syndicat » que de la part du médiateur. Ce dernier lui disait qu'elle pourrait être poursuivie et mise en prison si elle s'entêtait à vouloir récupérer son emploi.

Esperanza Buendía Luna et d'autres travailleurs de la Centrale d'approvisionnement (qui compte environ un millier de travailleurs) se sont alliés au FAT parce que leur syndicat les humiliait et défendait le patronat. Ils ont reçu des menaces mais ont continué à lutter. Ils ont obtenu leur syndicalisation 10 mois plus tard avec le FAT mais à la fin du mois d'avril 2008, le patronat leur a dit que l'entreprise allait être cédée en concession et qu'ils perdraient leurs emplois. Ils n'ont pas cédé sous la menace mais le 6 mai, en rentrant au boulot, ils ont trouvés d'autres travailleurs engagés à leur place. Le patron a fait venir la force policière qui a tenté de les intimider, a arrêté leurs dirigeants syndicaux et les a tabassés. Le 30 mai, les travailleurs ont commencé la grève et des démonstrations de force ont encore eu lieu. Cependant, les travailleurs savaient qu'ils n'étaient pas seuls : le FAT et plusieurs organisations internationales, dont le CISO, les appuyaient. Ils ont eu gain de cause et depuis, les conditions de travail se sont grandement améliorées.

Dans les maquiladoras, les syndicats authentiques ont de la difficulté à percer. Toutefois, c'est la ténacité des travailleurs au niveau local et l'appui d'organisations internationales qui permettent d'espérer du changement. Il semble y avoir peu d'espoirs pour une solution au niveau national (Collombat, 2008).